

Commune de Vourey

COMMUNE DE VOUREY - MAIRIE
115 ROUTE DE LA FONTAINE RONDE
38210 VOUREY

TEL. 04 76 07 05 19

www.commune-vourey.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE



LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUREY

VU la demande en date du 06 Juin 2025 par laquelle :

Madame MERIEUX Sylvie, 200 Route du Moulin 38250 Vourey

demande l'alignement et l'autorisation de réaliser des travaux en limite de voie communale dite

Route du Moulin, commune de VOUREY

au droit des parcelles cadastrées section AE, numéro 383, 131 et 662

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU le règlement général de voirie 64-3243 du 10/06/1964 relatif à la conservation et la surveillance des voies communales,

VU l'état des lieux,

ARRETE 2025 – 070

ARTICLE 1 - Alignement.

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la limite fait, représenté par une ligne passant par les points A et B situés :

Pour le point A : Angle du bâtiment parcelle n°361

Pour le point B : Angle du bâtiment parcelle n°385

Et ceci conformément au plan ci-joint

ARTICLE 2 - Formalités d'urbanisme.

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 3 - Validité

Le présent arrêté est valable un (1) an à compter de la date de sa délivrance. Au-delà de ce délai, un nouvel arrêté pourra être demandé dans le cas d'une modification des lieux est intervenue

Fait à Vourey, 11/09/2025
Fabienne BLACHOT-MINASSIAN, Maire

ALIGNEMENT
Commune de Vourey

Septembre 2026
Parcelles section AE, numéro 383 131 et 662

